



## PROJET JERP

PROJET JEUNESSE ENGAGÉE ET RESPONSABLE POUR UNE  
PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE EFFECTIVE AU BURKINA FASO

# JEUNESSE ET ENGAGEMENT CITOYEN

MAI 2020

Elaboré avec l'appui technique du Ministère de l'Administration territoriale,  
de la décentralisation et de la cohésion sociale.

## AVANT-PROPOS

Depuis 2003, la Fondation Terre des Hommes Italie (TDHI) intervient au Burkina Faso dans les domaines suivants :

- Protection et promotion des droits humains et promotion du genre ;
- Protection des enfants à base communautaire et aide d'urgence ;
- Soutien au développement local, inclusion sociale et gouvernance.

Des projets ont été mis en œuvre dans ces domaines afin de soutenir l'action du gouvernement burkinabè et des autres acteurs.

A partir de février 2020, la Fondation Terre des Hommes Italie met en œuvre, en collaboration avec l'Association des Scouts du Burkina Faso (ASBF) et avec l'appui financier de l'Union Européenne (UE) le **Projet Jeunesse Engagée et Responsable pour une Participation démocratique effective au Burkina Faso** (Projet JERP) dont l'objectif global est de contribuer à renforcer la participation citoyenne des jeunes et à reconstruire la confiance entre jeunes et gouvernants.

Dans le cadre des activités dudit projet, elle a initié l'élaboration et la vulgarisation du présent module avec l'appui technique du ministère en charge de l'Administration territoriale à travers la Direction Générale des Libertés politiques et des Affaires Politiques (DGLPAP).

Aussi, voudrais-je remercier les techniciens dudit ministère pour la rédaction du présent module ainsi que l'équipe technique du projet JERP.

Mes remerciements vont également aux différentes institutions du gouvernement burkinabè et aux partenaires pour la révision et la validation du module.

Quant à toutes celles et tous ceux qui exploiteront ce présent module, je leur souhaite une meilleure appropriation.

Le chef de délégation de Terre des  
Hommes Italie au Burkina Faso



Noel LULI

***Clause de non responsabilité***

« Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne »

## **TABLE DES MATIERES**

INTRODUCTION .....	4
I. Définitions des concepts .....	5
I.1. De la notion de citoyen .....	5
I.2. De la citoyenneté .....	5
I.3. De la notion d'engagement citoyen .....	6
I.4. De la notion de participation citoyenne .....	7
II. Facteurs entravant la participation politique et l'engagement citoyen des jeunes	8
III. Perspectives d'amélioration de la participation électorale des jeunes .....	9
CONCLUSION .....	10
QUESTIONS DE COMPREHENSION .....	11
I- Questions à choix multiple .....	11
II- Questions fermées .....	11
ANNEXE : REPONSES AUX QUESTIONS .....	12
I- Réponses aux questions à choix multiples .....	12
II- Réponses aux questions fermées .....	12

## INTRODUCTION

Le Burkina Faso est confronté depuis quelques années à une crise de valeurs sociales et politiques. Au plan social, la crise soulève des questions d'éthique et de morale. Au niveau politique, elle se manifeste par le non-respect des lois, des institutions et de l'autorité de l'Etat, la faible participation des citoyens à la gestion des affaires publiques, les manifestations violentes marquées par la destruction et/ou le pillage des biens publics et les crises dans les conseils de collectivités. Toute chose qui déteint sur la vitalité de la démocratie burkinabè implémentée depuis les années 1991.

Si la démocratie s'entend du gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple, les situations ci-dessus décrites conduisent au constat suivant lequel le peuple burkinabè n'assume pas suffisamment sa place et son rôle qui lui reviennent dans la conduite de la destinée de la nation.

Ce défaut de participation est plus perceptible au niveau de la jeunesse burkinabè qui représente près d'un tiers de population du pays, soit 32, 4%, selon le tableau de bord statistique 2017 du Ministère de la jeunesse. Avec une tendance d'accroissement continu, ce taux fait de la jeunesse un potentiel électoral qui se trouve paradoxalement sous-représentée dans les fonctions nominatives et électives, malgré les avancées juridiques et institutionnelles faisant de la participation inclusive un droit politique et démocratique fondamental (constitution, conventions internationales ratifiées).

Cette sous-représentation d'une frange importante de la population peut engendrer des crises dans la construction du processus démocratique national si rien n'est fait pour l'enrayer. Il devient alors urgent de mettre en œuvre des actions pertinentes.

Dans cette perspective, les concepts de citoyenneté, d'engagement citoyen et de participation aux élections doivent être compris et maîtrisés par l'ensemble des citoyens. C'est pourquoi, dans le cadre du présent module, les points suivants sont abordés :

- la clarification des concepts (I) ;
- l'analyse de la participation électorale de la jeunesse (II) ;
- les perspectives d'amélioration de la participation électorale des jeunes (III).

## I. Définitions des concepts

### I.1. De la notion de citoyen

Dans son livre intitulé « La République expliquée à ma fille », 1998, Régis Debray définit le citoyen en ces termes : « **Le citoyen, c'est celui qui participe de son plein gré à la vie de la cité. Il partage avec ses concitoyens le pouvoir de faire la loi, le pouvoir d'élire et, le cas échéant, d'être élu. Si tu fais la loi, il est normal que tu lui obéisses. Ça s'appelle le civisme (...)** ».

Historiquement, le mot citoyen puise ses origines de l'antiquité grecque où était considéré comme citoyen tout membre de la cité<sup>1</sup>, disposant du droit de suffrage dans les assemblées publiques et qui participe aux décisions relatives aux lois, à la guerre, à la justice, à l'administration, etc.

De nos jours, et dans les Etats de type démocratique, le citoyen se définit comme tout individu jouissant, sur le territoire de l'Etat dont il relève, des droits civils et politiques.

En somme, le citoyen est une personne qui relève de la protection et de l'autorité d'un Etat dont il est le ressortissant. La qualité de citoyen est donc liée à l'obtention de la nationalité. Le citoyen est celui qui jouit des droits civils et politiques garantis par l'Etat dont il a la nationalité et qui, de ce fait, doit accomplir un certain nombre de devoirs envers cet Etat (par exemple payer l'impôt).

### I.2. De la citoyenneté

La notion de citoyenneté peut être appréhendée suivant deux (02) approches :

D'un point de vue juridique, la citoyenneté désigne la situation juridique d'un individu qui a, sur le territoire de l'État dont il a la nationalité, des droits et des devoirs lui permettant de participer à la vie (civile, politique, économique, sociale et culturelle) de sa communauté.

D'un point de vue politique et sociologique, la citoyenneté désigne la situation réelle d'un individu qui **participe pleinement à la vie de la communauté publique** (étatique et locale), en s'appuyant sur un ensemble de valeurs, telles que la liberté, l'égalité, la civilité, le civisme, l'intérêt général, l'intégrité et la solidarité. Cette approche permet également de prendre en compte, dans la citoyenneté, la participation effective des différents groupes sociaux (les femmes, les jeunes et les groupes sociaux défavorisés et/ou vulnérables comme les personnes en situation de handicap) dans les domaines de la vie sociale.

---

<sup>1</sup> Dans l'Antiquité, communauté politique dont les membres (les citoyens) s'administraient eux-mêmes. Dans la Grèce antique, une cité est le territoire où les citoyens reconnaissent le même gouvernement et obéissent aux mêmes lois.

### I.3. De la notion d'engagement citoyen

L'engagement citoyen se définit comme l'exercice plein et responsable de la citoyenneté qui participe à la vie de la société. C'est une condition essentielle de la vie collective.

Il se matérialise entre autres par :

- le respect de la constitution et des lois de la république ;
- le respect des droits des autres citoyens ;
- le respect de l'autorité et les institutions républicaines ;
- la défense de la patrie et l'intégrité du territoire ;
- la paye des impôts et taxes ;
- le respect des biens publics ; etc.



**PROJET JEUNESSE ENGAGÉE ET RESPONSABLE  
POUR UNE PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE  
EFFECTIVE AU BURKINA FASO (PROJET JERP)**



## I.4. De la notion de participation citoyenne

La participation citoyenne peut se définir comme un engagement obligatoire ou volontaire de personnes agissant seules ou au sein d'une organisation, en vue d'influer positivement sur la vie de leur communauté. Cette participation peut être individuelle (ex. : le vote) ou collective (ex. : pétition, manifestation). Elle est souvent utilisée comme synonyme de la « *citoyenneté active* » en tant qu'exercice des droits civils, des droits sociaux et politiques, par le biais de pratiques de participation, dans une grande diversité de lieux (associations, groupes, institutions, commissions), à différents niveaux (local, régional, national, international). (selon Jansen *et al*, 2006, p.196, lui-même inspiré par Haahr, 1997).

La notion de participation politique est souvent employée pour désigner la participation citoyenne. Elle est l'une des manifestations de l'engagement civique, elle inclut la participation électorale, l'engagement partisan et toute forme de manifestation ou d'association à un groupe de personnes qui cherchent à influencer les orientations, les décisions, ou les politiques publiques.

Il existe donc une multitude de modalités de la participation politique, c'est-à-dire de prendre part aux décisions politiques ou de les influencer. On peut distinguer ces différents modes d'action :

- la dimension **individuelle** (vote, boycott, taguer un mur...) ou **collective** (pétition, meeting électoral, manifestation, sit-in...);
- le caractère **conventionnel** (légal) ou **non conventionnel** (situé à la marge de la légalité).



## II. Facteurs entravant la participation politique et l'engagement citoyen des jeunes

Depuis l'avènement de l'Etat de droit, les taux d'inscription sur les listes électorales et la participation aux différentes consultations sont relativement régressifs surtout en ce qui concerne la participation (enrôlement et exercice du droit de vote, candidature, etc.) des jeunes.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette faible participation électorale des jeunes au Burkina Faso. Ces facteurs sont soit externes aux jeunes, soit inhérentes aux jeunes.

Au titre des facteurs externes, on peut citer entre autres :

- **l'investissement minimal pour que les jeunes assument des rôles de représentation** : les jeunes sont rarement formés au débat et à la présentation et aux délibérations sur les problèmes actuels, toute chose qui les amène à rester à l'écart des grandes discussions et décisions ;
- **la mauvaise qualité de l'offre politique** d'où le manque d'intérêt qui se traduit par la non inscription sur les listes électorales ;
- **le manque de sensibilisation sur les rôles politiques du citoyen** : les jeunes ne comprennent parfois pas ce qu'une carrière politique implique ;
- **l'absence ou le mauvais positionnement des jeunes sur les listes de candidatures** (les générations plus âgées ont tendance à verrouiller l'espace politique aux jeunes) ;
- **le manque d'éducation ou de formation en matière de citoyenneté responsable.**



Au titre des facteurs inhérents aux jeunes, on peut citer :

- le **manque d'intérêts pour les institutions politiques** (quel rôle joue le parlement ? que fait le conseil municipal ?) ;
- l'**absence de satisfaction dans la participation électorale** (l'exercice du droit de vote ou d'être éligible ne s'analyse pas en terme de devoir citoyen mais en terme d'impact immédiat sur la réalité quotidienne) ;
- la **limitation financière** (les jeunes n'ont pas les moyens nécessaires pour s'engager activement dans un contexte qui a monétisé la politique) ;
- le **niveau de scolarité** (plus le niveau d'instruction est bas, plus le niveau de participation politique est faible) ;
- la **mauvaise utilisation** du temps (certains jeunes utilisent une bonne partie du temps dont ils disposent pour surfer sur les réseaux sociaux).

Cette situation impose des défis à relever si l'on veut que la frange jeune de la population participe pleinement aux consultations électorales.

### **III. Perspectives d'amélioration de la participation électorale des jeunes**

Le constat ci-dessus exige la mobilisation de toutes les énergies en vue de restaurer la confiance des populations et surtout des jeunes en vue de consolider la démocratie. Ainsi, l'ensemble des acteurs politiques tels que le Gouvernement, les partis politiques, la société civile, etc. sont interpellés.

Pour promouvoir la participation des jeunes de façon citoyenne aux élections, il faudra créer un environnement favorable. Cela nécessite entre autres :

- la **crédibilisation du jeu électoral** (indépendance des institutions et assainissement du milieu politique) ;
- l'**information, l'éducation et la formation des jeunes** (pourquoi et comment tout citoyen doit participer à la gestion de la chose publique) ;
- la **promotion de l'éducation civique et les programmes** tels que les clubs de discussion et les conseils d'étudiants qui nourriront une représentation politique et des ambitions de leadership aux premiers stades de la vie.
- la **promotion d'un environnement politique sans violence** psychologique et physique.
- l'**institution d'un quota au profit des jeunes** lors des élections législatives et municipales ;
- le **renforcement des cadres d'expression des jeunes**, à l'image du conseil national de la jeunesse.

## CONCLUSION

Dans le contexte actuel marqué par des crises, le recours à une citoyenneté responsable est porteur de tous les espoirs pour les changements socio-économiques, politiques, culturels et institutionnels. Seule la citoyenneté pleine et entière permettra au Burkina Faso de pouvoir relever les énormes défis en matière de **construction de la démocratie et de l'Etat de droit, de bonne gouvernance** (politique, locale, économique et sociale), de **développement durable**, de **préservation de la paix et de la cohésion sociale**...

La situation montre qu'il y a encore des efforts à faire pour une participation plus libre et conséquente des jeunes aux élections. Si de par le passé les jeunes étaient moins libres d'accomplir leur droit de vote et qu'en cela leur participation au vote est en effet restée plus faible, aujourd'hui il leur incombe de prendre leur destinée en main.

## QUESTIONS DE COMPREHENSION

### I- Questions à choix multiple

**Consigne** : Choisissez la lettre ou les lettres correspondantes à la bonne ou aux bonnes réponses (plusieurs réponses peuvent être bonnes)

1. **Un citoyen est nécessairement** :
  - a. Celui qui a la nationalité d'un pays ;
  - b. Celui qui vit dans un pays ;
  - c. Celui qui jouit des droits civils et politiques et qui assume ses devoirs dans un Etat ;
  - d. Celui qui milite dans une association.
2. **Est "bon citoyen", toute personne qui** :
  - a. est compétente ;
  - b. pose des actes de vandalisme ;
  - c. milite dans un parti politique ;
  - d. fonde ses actions sur des valeurs d'intégrité et de patriotisme ;
  - e. accomplit ses devoirs civiques ;
  - f. défie l'autorité de l'Etat.
3. **Au Burkina Faso, l'âge de la majorité électorale est** :
  - a. 15 ans ;
  - b. 18 ans ;
  - c. 20 ans ;
  - d. 21 ans.
4. **Sont des actes d'engagement citoyen** :
  - a. La défiance de l'autorité de l'Etat ;
  - b. le militantisme dans une association ou dans un parti politique ;
  - c. la commission d'infractions ;
  - d. la solidarité avec ses concitoyens ;
  - e. le refus de payer ses impôts et taxes.
5. **A partir de quel âge peut-on être élu député à l'Assemblée nationale ?**
  - a. 35 ans
  - b. 25 ans
  - c. 21 ans
  - d. 40 ans

### II- Questions fermées

**Consigne** : Répondre par oui ou non en cochant la case correspondante à la bonne réponse

1. Y'a-t-il un âge pour la participation citoyenne et politique ?  
OUI  NON
2. Les manifestations sur la voie publique relèvent-elles de la participation politique conventionnelle ?  
OUI  NON
3. Peut-on participer aux élections si on est déchu de ses droits civiques et politiques ?  
OUI  NON
4. Le faible taux de participation des jeunes aux élections est-il imputable uniquement au manque de formation en matière de citoyenneté ?  
OUI  NON

## ANNEXE : PROPOSITION DE REPONSES AUX QUESTIONS

### I- Réponses aux questions à choix multiples

Réponse 1 : a et c.

Réponse 2 : d et e.

Réponse 3 : b

Réponse 4 : b et d.

Réponse 5 : c.

### II- Réponses aux questions fermées

Réponse 1 : Non

Réponse 2 : Non

Réponse 3 : Non

Réponse 4 : Non